

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 MAI 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 39  
Nb. de représentés : 11  
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 25/1172 :**

Convention partenariale avec la commune de Tampon pour la mise en oeuvre des outils et échanges techniques à la politique environnementale et à la biodiversité

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , TAN Willy (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Madame FATIMA Sofa), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PERIANAYAGOM Albert (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MOREL Didier (par Monsieur BRET Jean Paul), AGATHE Chantal (par Madame BRINDON Marie Line), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RAVAT Adame (par Madame BOYER Pascaline), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. HOARAU Berthe Denise, BELLON Stéphen, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 22 mai 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 mai 2023.



Michel FONTAINE

**Affaire n°25/1172 : Convention partenariale avec la commune du Tampon pour la mise en oeuvre des outils et échanges techniques à la politique environnementale et à la biodiversité.**

Direction Environnement et Cadre de Vie - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que, suite à une rencontre, les services de la Commune du Tampon et ceux de la Ville de Saint-Pierre ont, d'un commun accord, décidé de partager leurs compétences techniques et administratives relatives à l'environnement, à la biodiversité et au cadre de vie.

Les objectifs généraux de cette collaboration porteront sur les aspects suivants :

- Partage de connaissances entre les encadrants des services Environnement des deux collectivités pour un meilleur fonctionnement des équipes de terrain ;
- Echanges entre personnels techniques des deux Villes afin de créer un espace de rencontre conviviale et professionnelle ;
- Mise en œuvre d'une démarche partagée pour la biodiversité ;
- Promouvoir et valoriser le développement durable au sein des deux collectivités ;
- Echanges sur les retours d'expériences et d'actions en cours dans le domaine de l'environnement dans chacune des collectivités.
- Echanges de plantes entre les deux communes dans le cadre de projets innovants.

Ainsi, les deux Collectivités publiques souhaitent conclure une convention de partenariat à titre gratuit pour une durée de QUATRE (04) ans.

Par ailleurs, il est à noter qu'au-delà des objectifs généraux, la Commune du Tampon s'engage à partager avec la Commune de Saint-Pierre toutes actions ou connaissances permettant l'amélioration du cadre de vie et de la biodiversité.

De même, elle lui apportera son soutien technique dans les projets innovants et dans le domaine de la transplantation de gros sujets et, notamment la fourniture de 16 grands sujets de palmiers royaux (*Roystonea regia*) qui seront transplantés de sa pépinière communale vers le parvis de l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre.

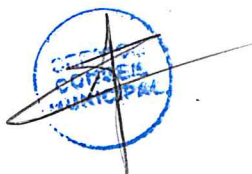
La Commune de Saint-Pierre, à son tour, s'engage à partager ses connaissances techniques dans le domaine de l'environnement et de la propreté urbaine. De la même manière, elle autorise la Ville du Tampon à prélever des graines de plantes diverses sur le domaine communal pour la mise en culture dans son atelier de production.

Les deux collectivités s'aideront mutuellement pour l'accompagnement des différents projets existants ou à créer dans le domaine de l'environnement, pour le compte de la biodiversité (visites de sites, déplacements hors collectivité, etc.).

Une évaluation des objectifs de la convention sera faite annuellement et donnera lieu à la présentation d'un bilan d'étape. Les avantages en nature feront l'objet d'un état chiffré qui sera formalisé dans un bilan annuel acté par les Assemblées délibérantes.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER la convention quadriennale de partenariat entre la Commune du Tampon et la Commune de Saint-Pierre, telle qu'annexée.**
- **D'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.**



P/EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Michel FONTAINE

Service de réception en préfecture  
074-219740164-20230516-25-1172-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2023  
Date de réception préfecture : 22/05/2023

2